



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



13 Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 Tomblaine - Tél : 03.83.18.87.37

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2022

Tomblaine, le 04/02/2022

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2017 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 29 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 09 août 2007 portant agrément de la fédération nationale des métiers de la natation et du sport pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE1 - 1208 B 54 délivrée le 13 aout 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n° FC PSE1, établi en date du 04/02/2022 ;

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, atteste que

M. ou Mme Jean CARMIER,

né ou née le 26/10/1953 à SAINT MANDE (94)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée du 04/02/2022 au 04/02/2022 à SAINT ESTEVE (66).

Ses compétences de secouriste (PSE 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2023 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Jean Claude SCHWARTZ

